



EDITORIAL

L'actualité du réseau RESUMEQ durant cette année 2020, qui restera dans les mémoires à plus d'un titre, a été largement marquée par le « phénomène » saisissant des mutilations et des suspicions de mutilations d'équidés. Si ces suspicions d'actes de cruauté ont légitimement suscité émoi et inquiétude au sein de la filière équine et au-delà, elles ont aussi soulevé un certain nombre de défis en termes d'investigations. Pour y répondre, de nombreux acteurs ont été amenés à travailler ensemble, pour la première fois pour certains. Le réseau RESUMEQ a contribué très activement à cet effort, en particulier son équipe d'animation. En collaboration avec les services de gendarmerie, avec le RESPE et l'ADILVA, le réseau a ainsi élaboré et diffusé des documents de recommandations à destination des vétérinaires et des laboratoires d'analyses réalisant des autopsies. L'objectif était de permettre à ces acteurs de terrain, œuvrant parfois dans le cadre de réquisitions judiciaires, d'adopter une approche rationalisée et standardisée pour augmenter les chances d'élucidation. L'expérience a montré que, malgré le respect de cette approche, il demeurerait souvent difficile de distinguer avec certitude les cas de mutilations ante- ou post-mortem, l'intervention d'animaux nécrophages, les traumatismes spontanés et les interventions humaines malveillantes. Ces événements ont aussi mis en lumière le besoin de développer davantage la médecine légale vétérinaire en France, peut-être à l'instar de ce qui se fait à l'Université d'Utrecht aux Pays-Bas où il existe un parcours diplômant dédié reconnu. Ce bulletin revient largement sur les activités du réseau liées à ces suspicions, avec notamment l'interview du référent de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) et la présentation d'un nouveau groupe de travail « plaies » au sein du réseau.

Au-delà de cette mobilisation forte de RESUMEQ sur des aspects de bien-être animal, le réseau a continué à montrer son utilité dans le suivi sanitaire de la population équine. La collaboration des dizaines d'acteurs du réseau (nombre encore en augmentation sensible en 2020), leur montée continue en compétences grâce à l'appui de l'équipe d'animation, la centralisation et l'analyse de leurs données, tout cela contribue à assurer un maillage de surveillance essentiel pour suivre et étudier les causes de mortalité. Par ailleurs, la mise en route d'un groupe de travail sur la surveillance de la mortalité *via* les données d'équarissage, dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (GT « OMAR Equidés » pour Observatoire de la mortalité des animaux de rente, dont un équivalent existe déjà pour les bovins), vient encore compléter le système de surveillance national en filière équine. Les interactions et la complémentarité de ce nouveau dispositif avec le réseau RESUMEQ permettront d'être encore davantage en capacité de caractériser les causes de mortalité et de détecter tout phénomène anormal émergent.

Bravo donc à l'ensemble des acteurs du réseau pour cette mobilisation, au quotidien comme en temps de « crise », et bonne lecture à chacun de ce nouveau bulletin !

Jean-Philippe Amat
Chef de l'unité Epidémiologie
et Appui à la Surveillance
de l'Anses Lyon



Toute l'équipe de Resumeq
vous souhaite une bonne année 2021

Sommaire	Pages
Editorial	1
Actualités / Rendez-vous	2
Fiche : Liste-type de prélèvements conseillés en cas d'autopsie d'un équidé suspect d'avoir été mutilé	3
Mise en place d'un groupe de travail consacré aux plaies de mutilations	4
Regards croisés : la médecine légale vétérinaire	5-7
Interview du coordinateur des opérations criminalistiques de l'IRCGN	8-10

Diffusion restreinte de ce bulletin
aux membres du Réseau Resumeq

Actualités

Le réseau a la joie de vous annoncer l'arrivée d'Eve Laloy, vétérinaire.

Déjà membre du réseau Resumeq car ex- maître de conférences en anatomie pathologique à l'EnvA, Eve a rejoint l'équipe le 1^{er} juillet 2020.



Bienvenue Eve !



Edition automatique d'un rapport d'autopsie suite à la saisie du cas dans la base de données : document succinct demandé par certains acteurs notamment les vétérinaires praticiens.

Cette option est toujours en cours de développement et nous espérons qu'elle sera disponible et opérationnelle courant 2021.

Les rendez-vous du réseau - en distanciel

- Réunion-bilan sur les cas de mutilations : 10 Mars 2021 à 10h00
- Comité scientifique et technique (CST) : 17 Mai 2021
- Journée de formation : 18 Mai 2021
- Comité de pilotage (COFIL) : 21 Septembre 2021



Dans le contexte actuel de suspicion de mutilations des équidés, des fiches pratiques Respe/Resumeq ont été mises en ligne sur le site du Respe. Elles sont disponibles sur simple demande par mail (contact@respe.net).

Fiche : Liste-type de prélèvements conseillés en cas d'autopsie d'un équidé suspect d'avoir été mutilé

Auteurs : Eve Laloy, Nathalie Foucher, Maud Bernez-Romand, Lydia Baudet, Jackie Tapprest

- 1 pot pour crins avec bulbe pileux

A conserver à -20°C pour
analyses génétiques

- 2 pots pour prélèvements de foie*
- 2 pots pour contenu gastrique*
- 2 pots pour prélèvements d'un site d'injection (supposé, le cas échéant)*
- 1 pot pour portions d'encéphale
- 1 pot pour prélèvements de rein
- 1 pot pour tissu adipeux

A conserver à -20°C pour
analyses toxicologiques

- 2 pots pour urine*
- 6 tubes héparinés (bouchon vert) pour sang*

A conserver à +4°C pour
analyses toxicologiques si envoi
au laboratoire possible dans les
72 h, sinon conserver à -20°C

- 1 seau de formol pour un ½ encéphale
- 1 grand pot (ou plusieurs petits) avec formol pour
prélèvements de foie/rein/rate/cœur/poumon/muscle
- 1 pot avec formol pour bords de plaie (1 pot par plaie)

A conserver en formol à
température ambiante pour
analyses histologiques

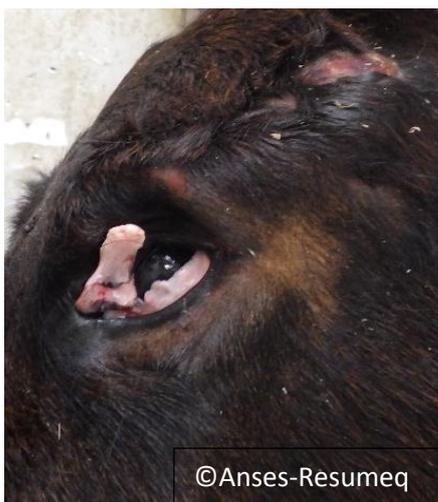
* Prélèvements minimum recommandés par des toxicologues, la duplication des prélèvements est recommandée pour disposer de prélèvements identiques pour l'expertise et pour l'éventuelle contre-expertise.

NB : Liste non exhaustive. Prélèvements pour entomologie : non détaillés dans cette liste, à prévoir si nécessaire.

Remerciements : Dr Gilbert Gault (VetAgroSup), Dr L. Bailly-Chouriberry (Laboratoire des courses hippiques)

Mise en place d'un groupe de travail consacré aux plaies de mutilations

Parmi les écoles nationales vétérinaires, les laboratoires d'analyses vétérinaires et les vétérinaires praticiens, certains ont déjà été amenés à pratiquer une autopsie sur réquisition judiciaire dans le cadre des enquêtes sur chevaux suspects d'être mutilés. La demande des gendarmes ou des policiers est de réaliser une autopsie afin de déterminer la cause de la mort d'une part et d'effectuer au cours de cette autopsie tous les examens et prélèvements nécessaires à l'enquête d'autre part. Parmi ces examens, il y a celui des plaies pour lesquelles il nous est demandé de préciser, si nous le pouvons, si ces plaies sont ante-mortem ou post-mortem et quelle est leur origine ; ont-elles été faites par un prédateur ou est-ce un acte humain ? La réponse à cette dernière question n'est pas si simple car certains charognards peuvent provoquer des plaies à bords lisses tout comme un objet coupant. De même quand on a des bords lisses, ce peut être dû à un objet coupant sans que ce soit un acte humain (ex : fil de clôture). C'est pourquoi au sein de Resumeq, nous souhaitons mettre en place un groupe de travail « plaies de mutilations » qui sera animé par Eve Laloy et pour lequel nous avons évidemment besoin de volontaires. Ce groupe de travail a pour but d'échanger sur les expériences de chacun sur des plaies déjà observées, sur des résultats d'examen histologique des bords de plaies, sur de la bibliographie... Et voir ainsi s'il est possible de progresser sur l'identification de l'origine de ces plaies. Les volontaires pour participer à ce groupe de travail sont donc les bienvenus.



©Anses-Resumeq

3^{ème} paupière dilacérée par un corbeau ou une corneille



©Anses-Resumeq

Dilacération de la région du pénis



©Anses-Resumeq

Plaie par balle



©Anses-Resumeq

Anus déchiqueté par un charognard

Regards croisés

Nous avons interviewé 3 vétérinaires intervenant chacun dans des secteurs différents mais avec un point commun : **la médecine légale vétérinaire.**

Sara Belluco

Diplômée de la Faculté Vétérinaire de Milan

DESV-AP, ECVP dipl., Maître de conférences en anatomie pathologique à VetAgroSup - Campus vétérinaire de Lyon

Anouk Decors

Diplômée de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse

Responsable scientifique du réseau SAGIR (Réseau de surveillance des maladies de la faune sauvage - OFB), Responsable du développement de la médecine légale vétérinaire à l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Pierre Tritz

Diplômé de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon

Vétérinaire praticien à la Clinique de Faulquemont (57)

Conseiller scientifique du RESPE, Responsable réseau syndromes nerveux et maladie de l'herbe, Responsable commission maladies infectieuses et parasitaires AVEF

Avez-vous déjà été confronté(e) à des autopsies dans le cadre d'une réquisition judiciaire ? Pour quelle espèce animale ?

S.B. : Oui, j'ai réalisé des autopsies d'équidés, de bovins et de chiens dans le cadre de réquisitions judiciaires.

A.D. : Je ne réalise pas moi-même d'autopsies, celle-ci sont pratiquées par les laboratoires vétérinaires départementaux (LVD). Nous leur apportons, quand c'est nécessaire, un appui technique et assurons la coordination de spécialistes en diagnostic, généralement en amont de la saisine judiciaire. Nous développons pour cela des outils médico-légaux et des formations, adaptés aux problématiques de la faune sauvage, à destination des Inspecteurs de l'environnement (IE) de l'OFB ainsi que des LVD. L'OFB coordonne pour cela une « cellule médico-légale » composée pour le volet technique d'un représentant de l'Adilva et d'un de Faunapath et à laquelle l'IRCGN (Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale) a apporté son appui à de maintes reprises.

Les espèces sur lesquelles nous intervenons, sont principalement des espèces de la faune sauvage mais nous pouvons également être sollicités dans des cas bien précis pour des animaux domestiques.

P.T. : Oui, j'ai été appelé trois fois pour des chevaux mais je n'ai réalisé qu'une autopsie. L'un d'entre eux était vivant et pour le deuxième le procureur n'a pas voulu

d'autopsie. Pour le troisième cas, j'ai été contacté pour faire des constatations et donner mon avis afin de savoir si ça pouvait être accidentel ou potentiellement de la malveillance. Par ailleurs, j'ai été confronté à un cas de chien mort dans un incendie.

A propos de l'identification des plaies pour tenter d'en donner leur origine (plaie par balle, plaie par un objet coupant, plaie par un nécrophage...), quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ?

S.B. : Les plaies par balle auxquelles j'ai été confrontée ne présentaient pas de difficulté particulière. Les autres types de plaies sont plus problématiques : il est souvent difficile d'identifier avec certitude une plaie causée par un animal nécrophage ou par un objet coupant.

A.D. : La difficulté réside sur plusieurs points :

- Identifier le caractère ante, post ou bien péri mortem n'est pas toujours évident, d'autant plus si le cadavre a été déplacé, s'il n'est pas intègre ou s'il est en état de décomposition avancée.

- Ensuite déterminer la nature du traumatisme n'est pas simple non plus. C'est d'autant plus difficile que l'examen histologique ne permet pas toujours d'orienter. C'est pourquoi les hypothèses sur la nature du traumatisme sont souvent à dire d'expert.

La lecture de la plaie peut être compliquée par l'action de macro-nécrophages qui peuvent dégrader/masquer la lésion primitive, sans compter les insectes qui peuvent également apporter des modifications. Tous ces éléments rendent donc entre autres difficile la discrimination entre une plaie provoquée ante mortem et l'action post ou péri mortem de macro-nécrophages. Il n'existe pas à ma connaissance d'ouvrage sur les patrons de nécrophagie, prenant notamment en compte la variabilité des écosystèmes français. L'hypothèse de l'intervention d'un nécrophage est donc souvent à dire d'expert et il faut garder l'esprit très ouvert avec la faune sauvage !

La caractérisation des lésions induites par l'utilisation d'une arme à feu s'appuie sur l'utilisation de l'outil radiographique et sur l'expertise balistique est menée conjointement par le binôme LVD/IE. Elle pose généralement moins de problèmes méthodologiques.

P.T. : Présence de plaies dans les 3 cas. A chaque fois, j'ai essayé de trouver l'origine des plaies. Ce n'est pas évident de déterminer si effectivement le traumatisme est volontaire ou involontaire même si quelque fois la position de la plaie peut donner des informations. Cependant, les bords de la plaie ne m'ont pas vraiment renseigné. Certaines plaies ont posé question : utilisation d'un tord-nez ? Frottements ?

Avez-vous déjà été confronté(e) à d'autres difficultés dans le cadre d'autopsie sur réquisition judiciaire ?

S.B. : Oui, j'ai été confrontée à plusieurs types de difficultés. Tout d'abord, des difficultés administratives. Dans mon établissement, nous n'avons pas de secrétariat pour l'activité d'autopsie. La gestion des dossiers de réquisition judiciaire est de ce fait compliquée, que ce soit pour la communication avec les gendarmes ou les policiers, le recueil de commémoratifs complets ou encore la facturation. Le recueil de commémoratifs avant l'autopsie est particulièrement important, notamment le rapport du vétérinaire ayant constaté la mort, les photographies du corps sur le site de découverte - l'aspect des plaies évoluant ensuite rapidement à cause des altérations cadavériques. Ensuite, des difficultés scientifiques, relatives à l'interprétation des lésions et de la cause de la mort. Les autopsies sur réquisition judiciaire ayant souvent lieu après un délai de plusieurs jours après la découverte du cadavre, les altérations cadavériques sont bien développées et nuisent à l'identification et à l'interprétation des lésions. Par ailleurs, comme je l'ai déjà mentionné, l'interprétation de l'origine des plaies est difficile. De plus, nous n'avons souvent que peu de retours sur les cas autopsiés, par exemple nous ne sommes pas toujours informés des résultats d'analyses toxicologiques, ce qui limite notre compréhension globale du cas.

Les autopsies sur réquisition judiciaire sont par ailleurs source de difficultés psychologiques. Elles peuvent avoir un fort impact émotionnel, par le stress qu'elles

génèrent et par les situations violentes auxquelles elles peuvent correspondre.

Enfin, j'apprécie beaucoup la présence des gendarmes ou des policiers pendant l'autopsie, notamment pour leur efficacité dans les prises de vue, mais cela ajoute une pression supplémentaire ! Il n'est pas toujours aisé de répondre à leurs questions alors que l'autopsie n'est pas terminée et que l'on n'a pas encore pris un peu de recul sur le cas.

P.T. : Je n'ai pas eu de difficultés particulières à propos de l'autopsie à proprement parler. J'ai réalisé une autopsie en décubitus latéral qui est cependant incomplète compte tenu du fait qu'elle est réalisée en extérieur sans tout le matériel adéquat. Mon idée était surtout de voir s'il n'y avait pas autre chose qui aurait pu expliquer le traumatisme. Concernant les prélèvements, j'ai essentiellement réalisé des prises de sang au niveau de la veine jugulaire.

Toutefois, le travail sous réquisition judiciaire est toujours un peu fastidieux administrativement, il faut remplir des documents et c'est compliqué ensuite pour se faire payer. Mais les échanges avec les gendarmes se passent bien. Sur un cas, la gendarmerie scientifique m'a d'ailleurs demandé conseil (prélèvements, où prélever...).

Avez-vous déjà identifié des plaies ou des lésions correspondant à une situation de maltraitance ?

S.B. : Oui, mes collègues et moi avons déjà conclu à une situation de maltraitance, suite à l'observation de plaies avec des hémorragies sous-cutanées très étendues. Pour certains cas, même si nous suspicions fortement une situation de maltraitance, le doute persiste et nous n'avons pas de certitude absolue.

A.D. : Le rôle de l'autopsie n'est pas de caractériser l'intention. Les autopsies réalisées dans le cadre des procédures diligentées par les IE visent à répondre à la réquisition et donc souvent à identifier et décrire les lésions et dans la mesure du possible à orienter sur la nature du traumatisme.

P.T. : Une fois il y a très longtemps sur un chien, une personne qui faisait courir son chien accroché derrière sa voiture. Puis une deuxième fois, sur un cheval qui avait subi des lacérations.

Quelles sont les limites de la médecine légale vétérinaire ?

A.D. : On ne peut pas utiliser tous les outils et abaques développés pour la médecine légale humaine tels quels, mais on peut s'en inspirer pour réinventer et développer de nouveaux outils, adaptés à nos espèces, milieux, et problématiques. D'autres pays sont pionniers sur le développement méthodologique et mettent déjà à disposition un certain nombre d'outils.

Il est également nécessaire de structurer la compétence médico-légale vétérinaire en France. Cela passe à la fois par le développement d'outils méthodologiques, la formation à l'autopsie et à l'utilisation d'examen paracliniques dans un but médico-légal et la structuration d'un réseau de compétences. A l'heure actuelle les autopsies médico-légales sont majoritairement pratiquées par les LVD et les écoles vétérinaires et les examens paracliniques par les vétérinaires libéraux

P.T. : C'est une méconnaissance de l'évolution des cadavres avec des variations importantes selon les espèces et la température extérieure. A ma connaissance, rien n'est établi au niveau de la température corporelle chez le cheval, chez le chien il me semble que oui. Concernant l'entomologie elle se résume plutôt à la ponte des diptères, éclosion et croissance des larves.

Pourquoi êtes-vous intéressé(e) par la médecine légale vétérinaire ?

S.B. : Mon intérêt est d'abord né d'une nécessité : l'autopsie médico-légale n'étant pas pratiquée dans mon établissement, il était impératif de développer cette compétence afin de pouvoir répondre aux demandes. Ensuite, j'éprouve un grand intérêt pour la démarche rigoureuse qui doit être adoptée dans l'abord des cas de médecine légale. Je trouve cela difficile mais très satisfaisant de suivre un protocole minutieux, standardisé. Enfin, je ne suis pas insensible à la fascination qu'exerce la médecine légale, à l'image d'expertise à laquelle elle est associée.

A.D. : Nous avons identifié un besoin important de montée en compétences afin de répondre au mieux aux enjeux judiciaires pris en charge par les Inspecteurs de l'environnement. Ce domaine s'avère par ailleurs passionnant et oblige à avoir un angle d'approche très différent donc très enrichissant par rapport à l'autopsie réalisée dans un cadre technique.

P.T. : Oui, ça m'intéresse. Quand nous faisons des expertises, ça peut être important de déterminer la date de la mort par exemple. Ça peut révéler une fausse déclaration. De plus, il est très satisfaisant d'aider à résoudre une affaire. J'ai ainsi, par exemple, pu prouver qu'un incendie était d'origine criminelle.

Auriez-vous des conseils, des suggestions pour ceux/celles qui souhaitent pratiquer la médecine légale vétérinaire ?

S.B. : Pour commencer, je me considère moi-même comme toujours en formation à ce sujet ! Par chance, la médecine légale vétérinaire est en plein développement. Pour ceux qui seraient intéressés, il existe une association internationale de médecine légale vétérinaire, l'IVFSA (International Veterinary Forensic Sciences Association) qui organise régulièrement des formations (<https://www.ivfso.org/>). Aux Etats-Unis, l'université vétérinaire de Floride dispense des formations certifiées, dont certaines peuvent être suivies en ligne (<https://vetforensics.med.ufl.edu/>) ; toutefois le prix est assez prohibitif et les formations sont adaptées au cadre législatif américain, et non français. En Europe, des formations sont régulièrement organisées par l'ECVP (European College of Pathologists) mais sont réservées aux vétérinaires pathologistes.

En France, il existe une formation pour les vétérinaires souhaitant devenir experts : le Diplôme d'École en Droit et Expertise Vétérinaire (DEDEV), organisé par l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse. Par ailleurs, avec plusieurs collègues de VetAgroSup, nous préparons un nouvel enseignement personnalisé (optionnel) destinés aux étudiants de 4^{ème} année, portant sur la médecine légale. Nous ferons intervenir un médecin légiste (médecine humaine), puis nous développerons le contexte vétérinaire, la médecine légale du vivant, la rédaction de comptes rendus, la chaîne de conservation du cadavre et des échantillons, ainsi que quelques lésions choisies, comme les coupures, les lésions associées aux intoxications et aux noyades.

A.D. : Suivre des formations bien dédiées et bien identifier où est la compétence de chacun.

Interview de Monsieur Hervé Daudigny, CEN à l'IRCGN (Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale)

Présentations de l'IRCGN et de vous-même

Chef d'escadron Daudigny, je suis affecté au sein de l'IRCGN depuis quasiment 10 ans et je suis spécialiste en ingénierie topographique et en géomatique (géographie appliquée à l'informatique). J'ai passé en 2017 un diplôme universitaire de coordinateur des opérations criminalistiques qui me permet d'exercer des fonctions d'aide au profit des enquêteurs sur le terrain mais également au niveau des analyses gérées par l'IRCGN.

L'IRCGN est un laboratoire divisé en divisions : ingénierie numérique, physique chimie, identification humaine et biologie génétique. Au sein de ces divisions, chaque département a un domaine de compétences et au sein même d'un département, il y a plusieurs unités d'expertise qui ont des missions types particulières. On retrouve donc un panel très large en termes de sciences forensiques : la biologie, l'empreinte digitale, la morpho-analyse de traces de sang, les véhicules, la balistique, l'anthropologie, la faune-flore forensique, etc. C'est un très grand nombre de domaines qui s'inscrivent dans le schéma directeur de l'IRCGN.

L'IRCGN a une vocation principalement au profit des enquêteurs et des magistrats. Notre cœur de métiers ce sont les affaires qui révèlent une certaine complexité. Pourquoi ? De manière générale, les affaires sont gérées au niveau local soit directement par la brigade, soit par les techniciens en identification criminelle (TIC) ou les unités de recherche au niveau départemental ou régional. Nous intervenons quand les choses deviennent plus complexes. La complexité peut venir de différents facteurs : la pluralité de victimes, la nature de la scène, la qualité des victimes qui sont présentes mais aussi de la compréhension de la scène ; certaines scènes ne sont pas évidentes à prendre en compte. Nous intervenons également sur des scènes très grandes en termes de taille : accident aérien, accident ferroviaire, et aussi sur des affaires criminelles de type Maëlys ou Daval.

Trois grandes missions :

1. La recherche dans des domaines d'expertise particuliers, le but étant d'améliorer nos chaînes analytiques ou nos protocoles.
2. Le transfert de savoir-faire c'est-à-dire que l'on travaille avec des méthodes d'essai et le but est qu'à partir du moment où la technique est bien maîtrisée, elle soit transposable aux unités de terrain de manière assez aisée.
3. La recherche en technologie de rupture. On fait de la veille pour trouver et anticiper ce que seront les sciences forensiques dans un horizon proche (1-2 ans) ou plus lointain (5-10 ans) en fonction des domaines et de manière à ne jamais perdre l'avantage pour faire avancer au mieux les expertises et les examens scientifiques qui nous sont confiés.

Pourquoi avoir fait appel au réseau Resumeq ?

J'ai été désigné début septembre 2020, coordinateur des opérations criminalistiques (COCRIM) sur les affaires de sévices et actes de cruauté sur les équidés. Pourquoi un coordinateur criminalistique a-t-il été désigné ? Pour bâtir une stratégie cohérente pour l'ensemble de la chaîne criminalistique. Pour que nos unités de terrain, les primo-intervenants c'est-à-dire les brigadiers sachent comment réagir, que les TIC (personnes spécialisées en criminalistique qui font les constatations au niveau départemental) sachent quels prélèvements et analyses réaliser d'où la mise en place d'un protocole le plus clair possible pour savoir ce qu'il faut faire avec les cas rencontrés.

Protocole mis en place au niveau de l'IRCGN de manière à réaliser une coordination des différents intervenants : acteurs locaux, départementaux, experts de l'IRCGN mais également de pouvoir générer une priorisation des différentes analyses en fonction de leurs pertinences et des cas qui sont particulièrement étudiés au niveau du service central de renseignement criminel. Dans le cadre de cette affaire, une articulation nationale a été mise en place : personnel du service central de renseignement criminel, analystes criminels, directeur opérationnel, personnes du département de science du comportement, coordinateur criminalistique de l'IRCGN, vétérinaire et spécialiste équin de la garde républicaine, pharmacienne de l'OCLAESP, etc. Tout un panel de personnes et d'experts pour travailler ensemble et essayer de faire avancer au mieux les affaires qui nous ont été confiées et remontées par les unités de terrain.

Le domaine équin est un domaine un peu particulier dans le sens où nous avons plus l'habitude de travailler sur la scène de crime qui touche de l'humain. Les différents intervenants pour l'humain sont donc complètement maîtrisés. Par contre, pour tout ce qui est équin : les centres d'autopsie, les laboratoires et toutes les parties qui ont été intéressantes par la suite dans le cadre de l'affaire, nous avons très peu de contact ou de mise en relation. J'ai contacté plusieurs cliniques vétérinaires notamment des cliniques vétérinaires nationales qui m'ont conseillé de contacter l'Anses Dozulé, en raison du

fait qu'il y avait le point de contact national du réseau Resumeq. J'ai appris l'existence de ce réseau qui m'a renseigné à la fois sur le domaine équin mais également sur son cœur de métier : les autopsies (quel est le but de l'autopsie, qu'est-ce que l'on peut en retirer ?). Le réseau m'a également aidé sur d'autres aspects : le transport de corps, l'orientation vers d'autres laboratoires notamment pour la toxicologie. Des réunions d'échanges pour la diffusion d'informations techniques aux acteurs du réseau ou plus spécifiques en qualité de spécialistes ont été particulièrement intéressantes et ont permis d'apporter des éléments sur le domaine équin : langage commun, histologie... Ce contact direct et ces informations pertinentes nous ont permis de faire avancer plus vite nos mises en place de protocole.

Pouvez-vous nous donner votre avis sur le réseau ?

J'ai été très rapidement convaincu du sérieux du réseau et des différents acteurs puisque j'ai eu un contact directement avec vous et les échanges ont toujours été très clairs et très pertinents. J'ai également eu un contact avec d'autres acteurs du réseau dans le cadre des affaires qui nous étaient confiées notamment me concernant en termes de criminalistique. Et le réseau Resumeq a été d'une grande d'aide dans un dossier vous l'imaginez très complexe en termes de gestion. Nous avons un certain nombre d'affaires à traiter et le fait de pouvoir s'appuyer sur des professionnels et d'avoir des réponses claires et pertinentes nous ont permis de gagner du temps et ce temps a pu être exploité pour optimiser notre protocole et prioriser nos différentes actions sur les enquêtes. Dans ce dossier, je n'ai pas du tout travaillé sur l'aspect enquête pure mais je me suis concentré sur la gestion criminalistique c'est-à-dire l'exploitation des différentes traces retrouvées sur les scènes.

Au début de l'affaire, j'ai eu énormément d'appels des unités de terrain pour me demander des conseils car même si on met en place un protocole le plus simple possible, chaque scène est différente et peut nécessiter une application particulière. Un élément caractéristique qui peut paraître anodin pour une scène peut se révéler primordial pour une autre. Nos TIC ont l'habitude de traiter de la scène pour de l'humain mais traiter une scène avec de l'animal c'est différent, on ne va pas rechercher forcément les mêmes choses. Si la technique de prélèvement est la même on peut être amené à chercher d'autres éléments que l'on ne rechercherait pas dans le cadre d'une découverte de cadavre pour l'humain. Il faut s'adapter et expliquer ce que l'on peut faire, quel type de test est le plus pertinent en fonction de ce que l'on veut détecter. Nos techniciens ont beaucoup de connaissances mais ils ne peuvent pas tout connaître et les avancées technologiques vont tellement vite. Le rôle du COCRIM c'est de les appuyer en disant voilà il y a tel type d'analyse possible, il faut saisir tel département de l'IRCGN ou tel laboratoire. J'ai donc orienté les techniciens d'identification criminelle sur les prélèvements qu'ils pouvaient faire et en fonction de ce qu'ils avaient en termes de traces, j'ai évalué leur pertinence et j'ai pu prioriser à l'aide de différents outils me permettant d'avoir une traçabilité. Dès qu'un résultat était intéressant, je le transmettais au service central de renseignement criminel qui l'exploitait en termes d'enquête.

Quels sont les intérêts de l'autopsie dans le cadre d'une réquisition judiciaire ?

Pour nous dans le cadre de l'affaire, c'est notamment d'avoir plus d'informations concernant les causes de la mort de l'animal : une mort causée par accident, une mort naturelle ou une mort qui serait orientée ou causée par un tiers. Pour nous permettre de pouvoir prioriser nos analyses et de pouvoir proposer une stratégie adaptée à chaque cas. L'autopsie nous donne des informations vraiment caractéristiques qui ont un impact certain sur la chaîne criminalistique car ses conclusions permettent d'orienter nos analyses. Les prélèvements sont déjà faits puisque la scène a été traitée mais ils restent en attente d'éléments caractéristiques de l'autopsie pour pouvoir prioriser leur traitement au plus vite. Cela nous évite d'envoyer des prélèvements dans différents laboratoires qui n'auraient pas été pertinents et pour lesquels la réquisition n'aurait pas été précise par exemple. L'autopsie nous sert à tout cela. Il y a également une problématique de coût - les coûts sont supportés par la justice. Ainsi la logique de rationalisation des coûts doit être la plus adaptée possible. Il convient de pouvoir proposer une stratégie criminalistique réaliste à la fois en termes de traitement et d'engagement financier. Si on envoyait tous les prélèvements d'une scène sans réflexion cela générerait un coût, un temps de traitement et de fait un ralentissement de l'enquête. C'est pour ça qu'il y a une chaîne criminalistique qui existe et que ces protocoles sont mis en place de manière à avoir vraiment une pertinence sur l'envoi du prélèvement au laboratoire le plus adéquat, le plus idoine et avec une mission également la plus précise possible de manière à ce que le laboratoire sache ce qu'il doit rechercher dans tel ou tel prélèvement.

Quel est le rôle de la gendarmerie dans une situation de suspicion d'actes de cruauté ?

Le rôle de la gendarmerie est vraiment multiple. Premier élément, c'est le primo-intervenant ou les techniciens d'identification criminelle : le gel des lieux, la prise en compte de l'environnement, les constatations, le recueil des traces (en général réalisé par nos TIC). Au niveau local, la gendarmerie n'œuvre pas seulement sur la scène en tant que telle mais également sur le processus judiciaire en réalisant des auditions, des recherches (détection de vidéosurveillance à proximité, témoignages). Dans le cadre de cette enquête, il y a les unités de recherche au niveau départemental mais également au niveau régional qui ont été fortement impliquées et inscrites dans le dispositif avec une coordination régionale et nationale

(certains postes ont été dédiés - du moins une partie de leurs missions à cette affaire). Nous nous sommes structurés afin de disposer d'un pôle d'experts et d'enquêteurs dédiés qui ont permis l'articulation nationale, régionale, départementale et locale. Le rôle du service central de renseignement criminel a été de collecter le renseignement, de l'analyser et ensuite de pouvoir coordonner l'action au niveau de la chaîne judiciaire de la gendarmerie.

Au niveau de l'IRCGN, le but était la mise en place d'un protocole de prélèvements mais également d'analyses. Les cas ont été traités individuellement afin de proposer des actions qui étaient les plus pertinentes au niveau des différents requérants et des analyses qui n'étaient pas réalisées habituellement. Orienter et proposer une stratégie de traitement qui puisse être la plus adaptée au cas rencontré et aussi assurer une traçabilité des différents scellés transmis. Le rôle du COCRIM est passionnant et très intéressant. Dans ce type d'affaire c'est comme dans toutes les affaires judiciaires, l'impact majeur est au début de l'enquête car si on peut amener des éléments criminalistiques rapidement et sans déperdition aux services enquêteurs, ils gagnent énormément de temps.

Quel est le rôle des autres services, brigades notamment de la DGAI ?

J'ai été plus concentré à mon niveau sur les aspects criminalistiques. Au niveau de la gendarmerie, je vous ai parlé tout à l'heure de la coordination avec le service central de renseignement criminel qui redescend les informations vers les unités de terrain. Pour cette affaire, il y a également eu une forte implication de notre Direction Générale et des appuis de la sous-direction de la police judiciaire, de la sous-direction de la sécurité publique et de la sécurité routière. Des conventions ont été signées avec des associations et des professionnels du monde équin afin de prévenir des actes et mettre en place des actions mais aussi renseigner le grand public.

Nous avons également travaillé de concert avec d'autres services de l'Etat dans le cadre de la collaboration interservices. Au niveau local et national, nous avons eu des contacts avec d'autres unités nationales comme l'OFB (Office Français de la Biodiversité) qui nous a aidé sur tout ce qui était prédation animale.